



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Préfecture

Direction de la citoyenneté
et de la légalité

Bureau de la Réglementation Générale,
des associations et des élections

ARRETE N° 2541 du 5 OCT. 2018

modifiant l'arrêté préfectoral N°2391 du 20 septembre 2018 portant composition de la Commission d'Établissement des Listes Électorales pour l'élection des membres de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne scrutin de 2019

**Le Préfet de la Haute-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles R.511-16 et R.511-28 ;

VU le décret n° 2018-640 du 19 juillet 2018 relatif à l'organisation des élections des membres des chambres d'agriculture ;

VU l'arrêté du 22 mai 2018 pris en application de l'article R.511-44 du code rural et de la pêche maritime et convoquant les électeurs pour l'élection des membres des chambres d'agriculture ;

VU l'instruction technique du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du 27 juillet 2018 ;

VU l'arrêté préfectoral N°2391 du 20 septembre 2018 portant composition de la Commission d'Établissement des Listes Électorales pour l'élection des membres de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne scrutin de 2019

VU les propositions des organisations sollicitées ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne,

ARRÊTE :

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté préfectoral N°2391 du 20 septembre 2018 portant composition de la Commission d'Établissement des Listes Électorales pour l'élection des membres de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne scrutin de 2019 est modifié comme suit :

3) Membres avec voix consultatives :

• Pour l'établissement des listes électorales des électeurs individuels :

◦ Au titre des exploitants agricoles :

–Monsieur Mickael MASSELOT, représentant la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) et Monsieur Olivier LESEUR, son suppléant ;

–Monsieur Dominique CATHERINET, représentant le Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale de la Haute-Marne et Monsieur André PETIT, son suppléant ;

–Madame Camille ROUSSELLE, représentant le Syndicat des Jeunes Agriculteurs et Monsieur Steve LAHAYE, son suppléant ;

–Monsieur Yoann LAURENT, représentant la Confédération Paysanne et Monsieur Claude VERNIER, suppléant ;

–Monsieur Dominique MULLER, représentant la Coordination Rurale et Monsieur Frédéric BIGARD, son suppléant ;

○ Au titre des salariés agricoles :

–Madame Blandine BONNE DANIEL, représentant la CFTC-AGRI ;

–Monsieur Nicolas PIELTIN, représentant l'UDFO ;

–Monsieur Gérard FEBVRE, représentant la CFE/CGC ;

–Monsieur Hervé GRANGER, représentant la FNAF-CGT et Monsieur André BARDOT son suppléant ;

–Monsieur Tonio PEREIRA, représentant la SGA52-CFDT ;

○ Au titre des propriétaires fonciers :

–Madame Sylviane BETTINI, désignée par la Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne ;

• Pour l'établissement des listes électorales des groupements :

–Monsieur Claude CHATELOT, vice-président de la Caisse régionale du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne ;

–Monsieur David RIPART, président de la fédération des caisses locales de Groupama et Monsieur Jean REGNAULT, son suppléant ;

–Monsieur Marc POULOT, président du groupement des exploitants agricoles du canton de Doulaincourt-Saucourt et Monsieur Jean-Michel MICAULT, son suppléant ;

Le secrétariat sera assuré par Madame Gratiennne EDME CONIL, représentant la Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de CHALONS-en-CHAMPAGNE dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera adressé à chacun des membres de la commission.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,



François ROSA